



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE JETTERSWILLER





VOTRE COMMISSION LOCALE

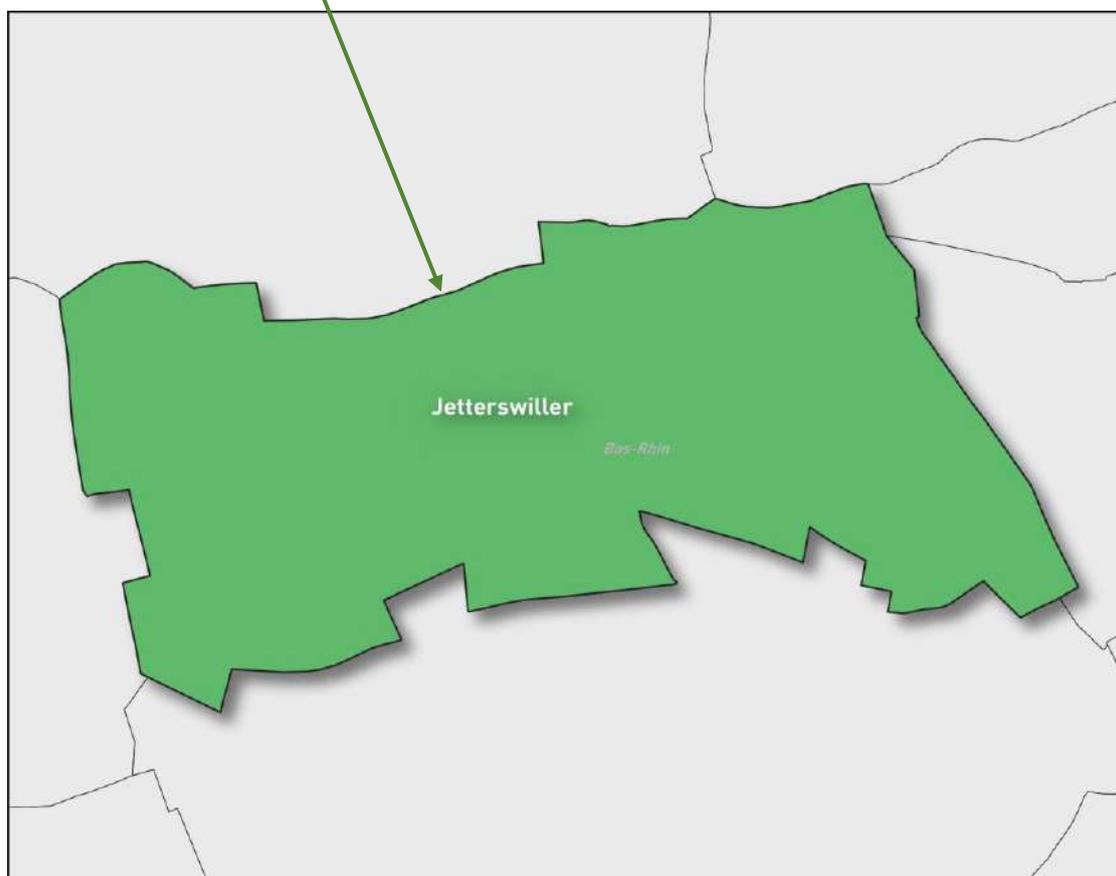
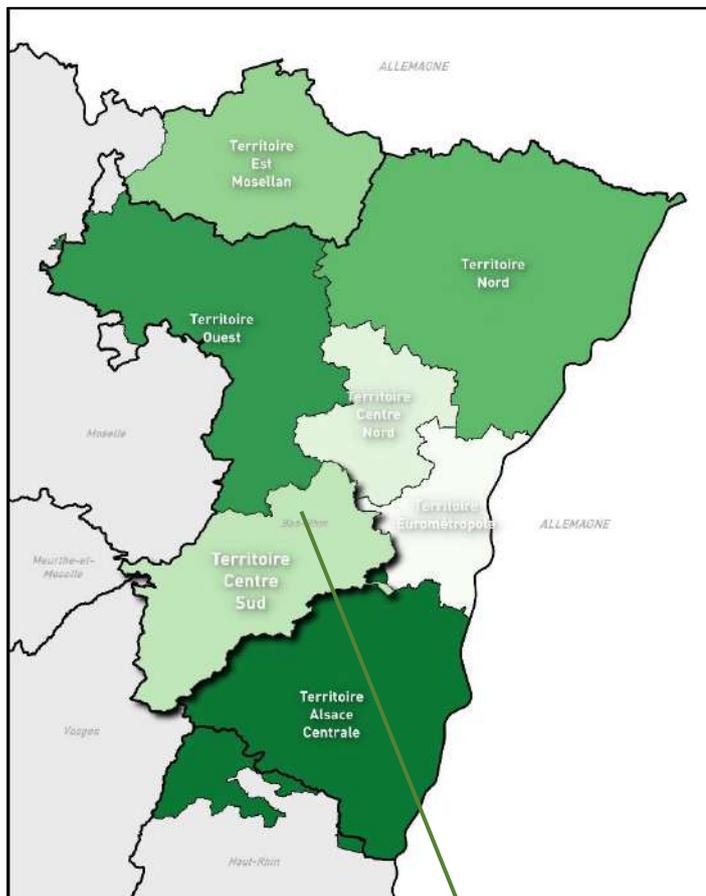
CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMISSION LOCALE DE JETTERSWILLER**Domaine :** AssainissementIntégration du périmètre : **01/01/2019**Membre du SDEA depuis : **01/01/2019****Nombre de communes :** 1**Nombre de délégués :** 1**Vos usagers**

- > 72 abonnés
- > 188 habitants desservis

Vos volumes

- > 12 881 m³ assainis
- > 179 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE SUD**Centre de rattachement :** Schiltigheim



VOTRE PRESIDENT EN 2019 :

Philippe BERGER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 1 bassin d'orage
- 8 déversoirs d'orage
- 2,87 km de réseaux communaux
- 64 bouches d'égout

Jetterswiller

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
170	250

Indicateurs de performance	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

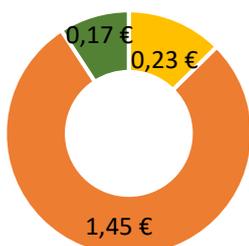
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 30,00 € HT/an
- Part variable : 1,20 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,45 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,85 € TTC par m³ pour 120 m³

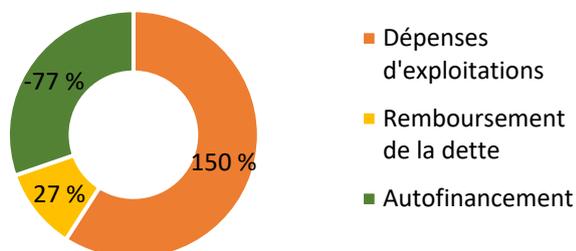
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%



Affectation pour 100 € de recette



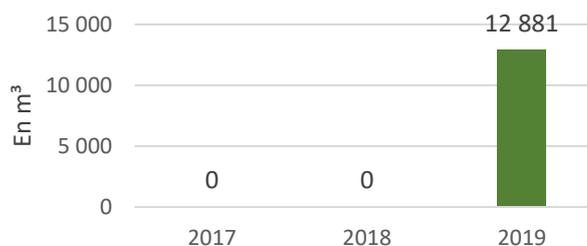
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le tarif du périmètre de Jetterswiller est de 1,45 € HT, en-dessous de la moyenne du SDEA qui est de 1,61 € HT pour une facture 120 m³.

En 2019, le niveau d'autofinancement a été insuffisant pour rembourser l'annuité de la dette résiduelle. Cette insuffisance est liée aux recettes qui n'ont pas couverts la totalité des dépenses du fait de dépenses exceptionnelles (2 pannes ponctuelles, la mise en place de petit équipement (2019 étant notre première année d'exploitation), vérifications et maintenance du matériel d'autosurveillance et tous les équipements. Un système de télésurveillance, ainsi que l'autosurveillance de la surverse en tête de station, ont été installés en novembre 2019, correspondant à un coût de 5 499 €.

Parallèlement le périmètre poursuit son désendettement avec un capital restant dû de 31 581 € au 31 décembre 2019.

Indicateurs financiers	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Épargne insuffisante
Capital restant dû	31 581 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	ND
Montant des abandons de créances	0 €
Taux de réclamations global	0,25 ‰

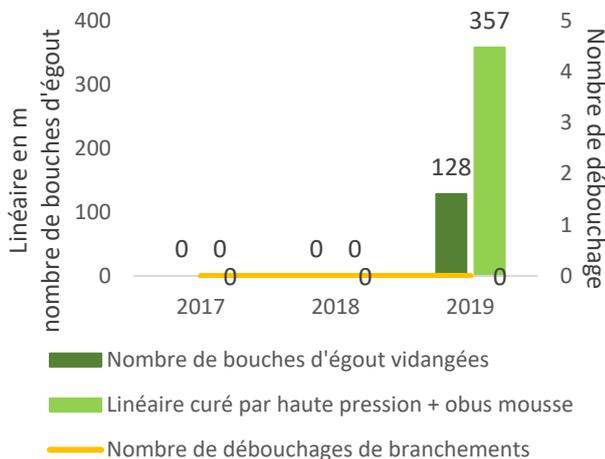
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>.



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **5,26** tonnes de sables extraits du réseau
- **0,36** km de réseaux curés
- **12,54 %** taux de curage
- **128** bouches d'égout vidangées
- **0** débouchage de branchement

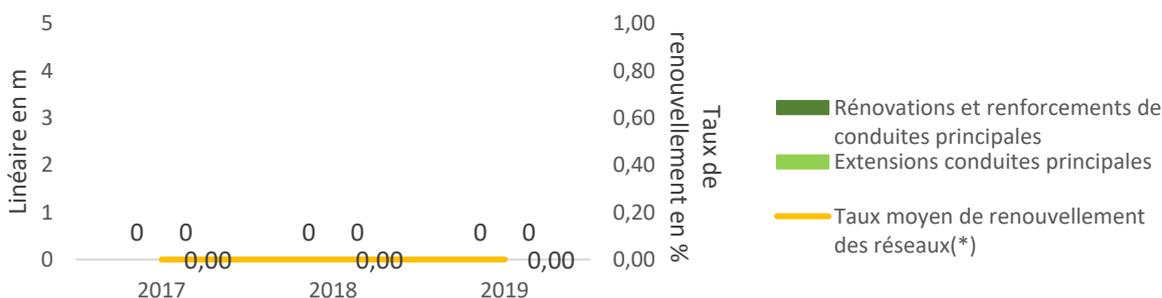
Indicateurs de performance	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	%
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2019
Domestiques	0
Assimilables Domestiques	0
Usagers non Domestiques	0
Total	0

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

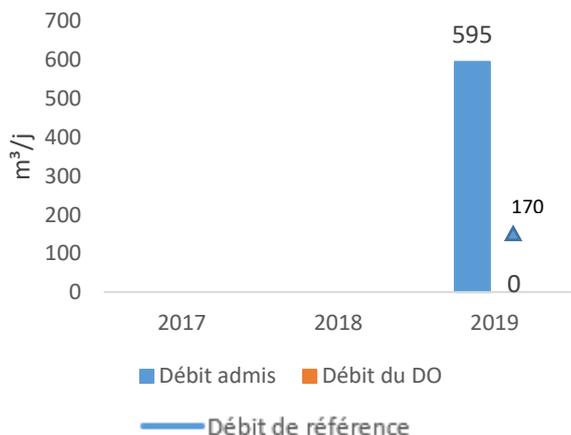
Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



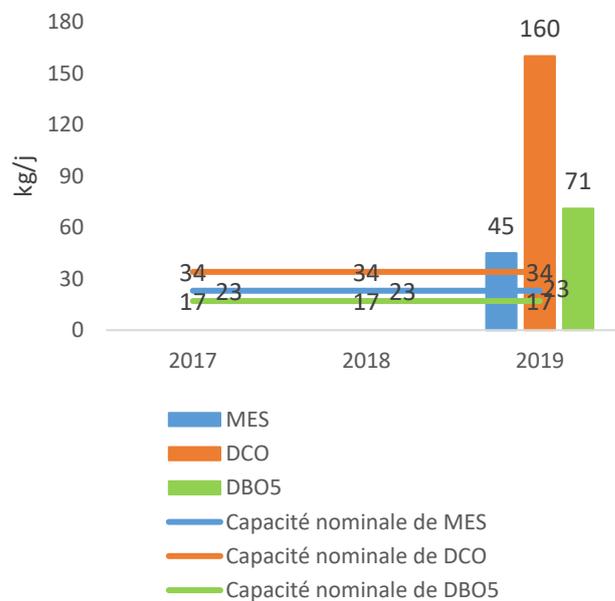
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **350 %** de la valeur nominale, contre **471 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Jetterswiller	350 %	471 %	Sans objet	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2019
Conformité des équipements d'épuration	0 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

L'exploitation de la station d'épuration par le SDEA a démarré en 2019, ce qui explique l'absence d'historique sur les graphiques. Ceux-ci (débit admis et charges), ainsi que les taux de charges sont représentatifs de la journée du 4 avril 2019, date à laquelle un bilan entrée/sortie a été réalisé sur la journée. Ce bilan a été réalisé en temps de pluie après une période de temps sec, ce qui pourrait expliquer le volume admis important ainsi que les charges, liées à un rinçage du réseau. Cependant, la DDT dans ses courriers, relève depuis plusieurs années des problèmes de taux de charges organiques trop élevés et des problèmes d'eaux claires parasites et demande une étude du système d'assainissement. Ces remarques expliquent la non-conformité des équipements d'épuration (indicateur à 0 %). Les résultats du bilan du 4 avril 2019 montrent le respect des limites fixées par l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2008. Le taux de respect des prescriptions locales (conformité de la performance des équipements d'épuration) et la conformité globale du rejet (conformité de la performance des ouvrages d'épuration) sont donc de 100 %.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

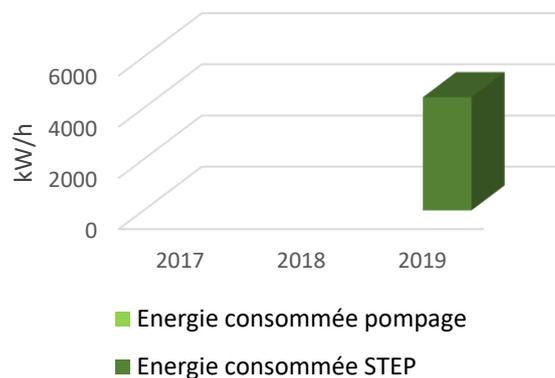
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

À noter

La station d'épuration étant de type "filtres plantés de roseaux", les boues formées s'accumulent et se minéralisent sur le dessus des lits du premier étage de filtration. Les opérations d'enlèvement des boues accumulées s'effectuent tous les 10 à 15 ans. Un curage a été réalisé par la commune en 2017. A fin 2019, la hauteur accumulée est estimée à environ 20 cm.

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

La consommation d'énergie correspond uniquement à la consommation de la station d'épuration puisqu'il n'y a pas de poste de pompage.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

Un système de télésurveillance ainsi que l'autosurveillance de la surverse en tête de station ont été installés en novembre 2019.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Système de télésurveillance





JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Autosurveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...)
Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'autosurveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	188
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	1,85 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Epargne insuffisante
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)

